

Nantes, le 21 mai 2021

## Commission permanente du vendredi 21 mai 2021

# La Région des Pays de la Loire poursuit la mise en œuvre de son plan de relance sur le territoire

La Commission permanente de la Région des Pays de la Loire, réunie ce vendredi 21 mai, a octroyé un ensemble d'aides pour soutenir et protéger les habitants et les acteurs économiques ligériens. Ainsi dans la continuité du plan de relance adopté à l'été 2020, la Région poursuit son engagement en faveur des territoires et notamment des métropoles, mais aussi auprès des acteurs culturels, de la jeunesse, et des plus démunis.

Face à l'ampleur des effets de la crise sanitaire, la Région a fait le choix d'agir dès juillet 2020 et très fortement avec un effort financier massif à la hauteur des enjeux de la relance de l'économie régionale. **Ainsi près de 500 M€ ont été mobilisés par la Région à travers son plan de relance.** Cet effort financier de la collectivité, à parité avec l'Etat, a permis ainsi **de mobiliser 1 milliard d'euros pour les Pays de la Loire et d'agir notamment pour l'économie, l'emploi, la solidarité ou la jeunesse.** Un effort qui s'illustre de nouveau à l'occasion de cette commission permanente.

### Accompagner l'investissement local – une convention spécifique pour les métropoles

**Pour accompagner les intercommunalités dans la relance de leurs projets suite à la crise sanitaire, la Région a créé dans le cadre de son plan de relance, le Fonds « Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal ».** Une enveloppe globale de 45 M€ a été affectée à ce fonds pour redynamiser l'investissement local, dont **une dotation de 7,5 M€ spécifiquement dédiée aux trois métropoles, Nantes Métropole, Angers Loire Métropole et Le Mans Métropole.** Cette aide vient renforcer les Contrats de Développement Métropolitain dont ont déjà bénéficié ces collectivités, et est consacrée à hauteur de 30% en faveur de projets communaux sur des thématiques prioritaires : politique de la ville, transports, développement économique, emploi et croissance verte. Pour permettre la mise en œuvre des projets sur ces trois territoires, la Région adopte une convention avec les 3 métropoles. Enfin, au titre de ce dispositif, la Région reporte la date de dépôt des dossiers initialement prévue au 30 juin 2021 au 31 décembre 2021.

### Soutenir la diffusion de la culture

Différentes mesures spécifiques ont été mises en place avec le plan de relance régional pour accompagner les conséquences de la crise sanitaire et notamment l'annulation des événements culturels et la fermeture des établissements. A l'heure où le monde de la culture commence à retrouver son public en Pays de la Loire, comme sur l'ensemble du territoire national, la collectivité régionale poursuit son soutien à la diffusion du spectacle vivant (théâtre, spectacle, musique...). **A cette commission permanente, plus de 2,5 M€ sont affectés pour accompagner le spectacle vivant et les lieux culturels.**

### Renforcer les conditions d'accès des jeunes à la culture, au sport et à l'emploi

A l'été 2020, la Région avait choisi de donner un coup de pouce aux jeunes pour leur permettre de mieux reprendre leurs activités culturelles et sportives à la rentrée, **en doublant le montant des avantages culture sport du e.pass jeunes (200 € d'avantages) et en ouvrant son accès aux 135 000 étudiants des Pays de la Loire (en plus des 160 000 lycéens et apprentis de la Région concernés).** Ces mesures du plan de relance sont reconduites pour l'année scolaire 2021-2022, et la validité des e.pass 2020-2021 est prolongée d'un an.



Par ailleurs, pour mieux accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, **la Région renouvelle pour cette année son soutien de près de 3,5 M€ au réseau des Missions locales des Pays de la Loire.**

### **Aider les plus fragiles**

Mobilisée pour soutenir les associations qui œuvrent chaque jour auprès des plus fragiles, la Région avait triplé le Fonds précarité pour le porter de 1 à 3 millions d'euros dans le cadre de son plan de relance. A l'occasion de cette commission permanente **104 000 € d'aides sont attribuées à des associations dans le cadre de ce fonds.**

La Région s'engage plus particulièrement sur la distribution de produits d'hygiène. **Des subventions de 30 000 € sont attribuées à l'Agence du Don en nature ainsi qu'à Dons Solidaires**, pour leur permettre de distribuer notamment plus de 5 000 kits d'hygiène, 60000 couches et 120000 protections aux associations ligériennes engagées auprès des plus démunis.

### **CONTACT PRESSE**

**Nadia Hamnache** : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) – 06 77 66 11 16

